

90



COTRIdiagnostic

Expert immobilier de proximité

• Agence des Arènes
3 avenue du 22 août 1944
34500 BEZIERS
Tél : 04 24 41 02 00
Mail : beziers@cotriexpertise.fr

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 97354 20.07.26

Le 21/07/2026



Bien : Maison
Adresse : 30 avenue rhin et danube
34500 BÉZIERS
Référence Cadastre : 000OT - 0022

PROPRIÉTAIRE

DEMANDEUR

Date de visite : 20/07/2026
Opérateur de repérage : JULIEN Pierre-Olivier

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité



91



COTRI diagnostic

Expert immobilier de proximité

• Agence des Arènes
3 avenue du 22 août 1944
34500 BEZIERS
Tél : 04 24 41 02 00
Mail : beziers@cotriexpertise.fr

NOTE DE SYNTHÈSE

RAPPORT N° 97354 20.07.26 PECH

Cette note de synthèse ne peut se substituer en aucun cas aux rapports de diagnostics originaux. Celle-ci ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports. Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne peuvent engager la responsabilité du Cabinet COTRI DIAGNOSTIC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Maison
Adresse : 30 avenue rhin et danube
34500 BEZIERS

Réf. Cadastre : 000OT - 0022

Date de construction : 1862

Propriétaire : I



CONCLUSIONS



TERMITES

Le bien ne présente pas d'indice d'infestation de termites dans les parties accessibles du bâti de l'immeuble le jour du contrôle.

Limite de validité
19/01/2027



AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante



MESURAGE

Total Surface : 157,77 m²

Commentaires :
Néant



ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Limite de validité
19/07/2029



GAZ

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

Limite de validité
19/07/2029



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

Limite de validité
20/07/2036

Consommations énergétiques

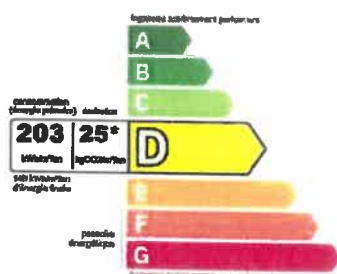
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle : 203 kWh_{ep}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 25 kg_{CO2}/m².an



Note de Synthèse

97354 20.07.26 I

1/2

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité



92



Etat des Risques et Pollutions		Limite de validité 20/01/2027
N° Parcelle	Synthèse des risques recensés	Situation du bien
34032000OT0022	Plan de prévention des risques naturels - PPRN	Exposé
	Plan de prévention des risques miniers - PPRM	Non exposé
	Plan de prévention des risques technologiques - PPRT	Non exposé
	Secteur d'informations sur les sols - SIS	Non exposé
	Zonage sismique	2 faible
	Radon niveau 3	Non exposé
	Obligation légale de débroussaillage - OLD	Non exposé
	État des Nuisances Sonores et Aériennes - ENSA	Non exposé
	Installations rejetant des émissions polluantes - IREP - dans un rayon de 5000 m	Exposé
	Installations classées pour la protection de l'Environnement - ICPE - dans un rayon de 1000 m	Exposé
	Sites et sols pollués - BASOL - dans un rayon de 500 m	Non exposé
	Anciens sites industriels et activités de service - CASIAS - dans un rayon de 500 m	Exposé
	Installations nucléaires - dans un rayon de 20 km	Non exposé
	Commune soumise au recul du trait de côte	Non exposé
	Retrait-gonflement des sols argileux	Moyen

Note de Synthèse

97354 20.07.26.

2/2

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Laz

L'expertise immobilière
de proximité





• Agence des Arènes
3 avenue du 22 août 1944
34500 BEZIERS
Tél : 04 24 41 02 00
Mail : beziers@cotriexpertise.fr

RELEVÉ DE SURFACE

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison

Adresse : 30 avenue rhin et danube
34500 BÉZIERS

Référence Cadastre : 000OT - 0022

Propriété de:

Mission effectuée le : 20/07/2026

Date de l'ordre de mission : 17/07/2026



Dossier n° : 97354 20.07.26

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total Surface : 157,77 m²

(Cent cinquante-sept mètres carrés soixante-dix-sept)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface	Surface non habitable
Entrée n°1	RDC	8,08 m²	0,00 m²
Chambre n°1	RDC	12,37 m²	0,00 m²
Séjour/Cuisine	RDC	23,99 m²	0,00 m²
Chambre n°2	RDC	12,45 m²	0,00 m²
Salle d'eau	RDC	4,47 m²	0,54 m²
WC n°1	RDC	1,32 m²	0,00 m²
Entrée n°2	1er	6,24 m²	0,00 m²
Cuisine n°1	1er	10,80 m²	0,00 m²
Terrasse couverte	1er	0,00 m²	7,06 m²
Séjour	1er	15,70 m²	0,00 m²
Salon	1er	16,22 m²	0,00 m²
Dégagement	1er	5,20 m²	0,00 m²
Chambre n°3	1er	11,55 m²	0,00 m²
Salle de Bains	1er	5,40 m²	0,00 m²
Cellier n°1	1er	1,51 m²	0,00 m²
WC n°2	1er	1,52 m²	0,00 m²
Bureau	1er	9,09 m²	0,00 m²
Cellier n°2	1er	2,55 m²	0,00 m²
Chambre n°4	1er	9,31 m²	0,00 m²
Total		157,77 m²	7,60 m²

ANNEXES ET DEPENDANCES

Pièce ou Local	Etage	Surface non comptabilisée
Garage n°1	RDC	11,45 m²
Garage n°2	RDC	32,53 m²
Balcon n°1	1er	6,50 m²
Terrasse	1er	6,82 m²
Balcon n°2	1er	6,04 m²
Total		62,34 m²

97354 20.07.26

1/3

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité





La présente mission rend compte de l'état des superficies à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par COTRI DIAGNOSTIC qu'à titre indicatif.

Le présent mesurage ne répond pas aux exigences du Règlement Sanitaire Départemental et ne peut être utilisé dans le cadre du permis de louer.

C CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



Date d'établissement du rapport :

Fait à BÉZIERS le 20/07/2026

Nom du responsable : TRIADO/DE CORNULIER Philippe et Gaël

Nom du diagnostiqueur : Pierre-Olivier JULIEN

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



[illegible]



• Agence des Arènes
3 avenue du 22 août 1944
34500 BEZIERS
Tél : 04 24 41 02 00
Mail : beziers@cotriexpertise.fr

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES	
Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009 Article L. 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.	
A PHOTO	DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS
	• Localisation du ou des bâtiments Désignation du ou des lots de copropriété : Habitation Adresse : 30 avenue rhin et danube 34500 BÉZIERS Référence Cadastre : 000OT - 0022
	Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.
B DESIGNATION DU CLIENT	Descriptif du bien :
• Désignation du client Nom / Prénom : I Qualité : Propriétaire Adresse : 30 avenue rhin et danube 34500 BÉZIERS	Maison construite en 1982 Encombrement constaté : Le bien visité est meublé. Situation du lot ou des lots de copropriété Etage : - Bâtiment : - Porte : - Escalier : - Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI
• Si le client n'est pas le donneur d'ordre : Nom / Prénom : Qualité : Propriétaire Adresse : 30 avenue rhin et danube 34500 BÉZIERS	Document(s) fourni(s) (règlement de copropriété, plans, etc.) : Néant Informations collectées auprès du donneur d'Ordre : (traitements antérieurs contre les termites ; présence de termites dans le bâtiment ; fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006) : Aucun Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : HUISSIER
C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
• Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : JULIEN Pierre-Olivier Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL COTRI DIAGNOSTIC Adresse : 3 avenue du 22 août 1944 34500 BÉZIERS N° SIRET : 44321650200084 N° certificat de qualification : C2683 Date d'obtention : 09/05/2022 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES	Organisme d'assurance professionnelle : AXA MASNOU BRUZI N° de contrat d'assurance : 10088838204 Date de validité du contrat d'assurance : 31/12/2026

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26.

1/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haies
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :			
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
RDC			
Entrée n°1	Mur - Placoplâtre Crépi	Absence d'indice.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°1	Fenêtre Dormant - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Placoplâtre Crépi	Absence d'indice.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Séjour/Cuisine	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Placoplâtre Crépi	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26

2/24

 Perpignan | Agence La Catalane
 Céret | Agence des Arts
 Prades | Agence du Canigou
 Font-Romeu | Agence des Cimes

 Nerbonne | Agence des Haies
 Lézignan | Agence des Vignobles
 Béziers | Agence des Arènes
 Montpellier | Agence du Lez

 L'expertise immobilière
 de proximité




Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°2	Fenêtre Dormant - PVC	Absence d'indice.	-
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Placoplâtre Crépi	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
Salle d'eau	Mur - Placoplâtre Crépi	Absence d'indice.	-
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
WC n°1	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	-
	Mur - Placoplâtre Crépi	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice.	
Garage n°1	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	-
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Béton	Absence d'indice.	
	Mur - Ciment	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Garage n°2	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	-
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice.	
	Mur - Ciment Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre	Absence d'indice.	

97354 20.07.20

3/24

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haïes
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité





Expert immobilier de proximité

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
	Plancher (Sol) - Béton	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Dormant - PVC	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - PVC	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - PVC	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°1 - Amiante ciment	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°2 - Amiante ciment	Absence d'indice.	
	Conduit de fluide n°2 - Amiante ciment	Absence d'indice.	
1er			
Balcon n°1	Fenêtre Dormant - Aluminium	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - Aluminium	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - Aluminium	Absence d'indice.	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Polycarbonate	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Béton	Absence d'indice.	
Entrée n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
Cuisine n°1	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
Terrasse couverte	Fenêtre Dormant - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - Métal Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26

4/24

Perpignan | Agence Le Catalans
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
Terrasse	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
Balcon n°2	Plafond - Polycarbonate	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Béton	Absence d'indice.	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant - Aluminium	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - Aluminium	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - Aluminium	Absence d'indice.	
Séjour	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
Salon	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
Dégegement	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
Chambre n°3	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	

97354 20.07.26

6/24

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haies
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité





Expert immobilier de proximité

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
Salle de Bains	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
Cellier n°1	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
WC n°2	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
Bureau	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant - PVC	Absence d'indice.	

97354 20.07.26

6/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Cerigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
Chambre n°4	Fenêtre Dormant - PVC	Absence d'indice.	-
	Fenêtre Ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes (Sol) - Carrelage	Absence d'indice.	
2ème			
Combles	Charpente - Bois	Absence d'indice	-

CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

Absence d'indice.

LEGENDE

(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiserie, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Jardin avant (RDC) : Espace envahi par la végétation

Jardin arrière (RDC) : Espace envahi par la végétation

Cellier n°2 (1er) : Encombrement trop important

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

- Planchers et linteaux coffrés par plâtre et revêtements de sol : inaccessibles sans dégradations.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26

7/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Helles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité




COTRIdiagnostic

Expert Immobilier de proximité

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES
1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulotiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulotiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

- Indice d'infestation de vrillettes et / ou capricornes sur divers éléments bois notamment
- Présence d'une humidité importante sur les murs du RDC.
- Présence d'indices de fuite depuis la toiture sur les plafonds du 1er étage.
- Présence de fissures sur les murs du 1er étage.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 : Aucune demande du donneur d'ordre ne nous a été formulée afin de réaliser une recherche des agents biologiques du bois conformément à la Norme NF P03-200.

RESULTATS

Le bien ne présente pas d'indice d'infestation de termites dans les parties accessibles du bâti de l'immeuble le jour du contrôle.

MENTIONS COMPLEMENTAIRES (A FAIRE FIGURER EGALEMENT SUR LE RAPPORT)

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 19/01/2027.

- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
- Etabli selon la norme : NF P 03-201 - Février 2016 de mars 2012
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 126-4 et L 163-15 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT 17 rue Bornei
81100 CASTRES

97354 20.07.26

8/24

Perpignan | Agence Le Castelane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Climes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arbres
Montpellier | Agence du Lez

**L'expertise immobilière
de proximité**





CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : 97354 20.07.26

Fait à : BÉZIERS le : 20/07/2026

Visite effectuée le : 20/07/2026

Durée de la visite : 4 h 58 min

Nom du responsable : TRIADO/DE CORNULIER Philippe et Gaël

Opérateur : Nom : JULIEN

Prénom : Pierre-Olivier

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

105



DOCUMENTS ANNEXES

Ordre de mission



Agence des Arènes
3 avenue du 22 août 1944
34500 BEZIERS
Tél : 04 24 41 02 00
Mail : beziers@cotriexpertises.fr

ORDRE DE MISSION		
Date de Commande : 17/07/2026	N° de Dossier : 97354 20.07.26	
OPERATEUR		
Nom : JULIEN Pierre-Olivier		
RENDEZ-VOUS		
Date du RDV : 20/07/2028	Heure du RDV : 18:00	
PROPRIÉTAIRE		
Propriétaire :	Téléphone :	
Immeuble :	Portable :	
	Mob :	
Adresse : 30 avenue rhin et danube Code Postal : 34500 Ville : BEZIERS		
LIEU DE L'INTERVENTION		
Nature du bien : Maison	Nombre de pièces :	
Immeuble : Adresse : 30 avenue rhin et danube	Bâtiment : Escalier : Porte :	
Etage :	Date du permis de construire :	
Code Postal : 34500 Ville : BEZIERS	Annexes : Cave lot n° :	
Lot n° :	Garage lot n° :	
Référence Cadastre : 0000Y - 0022	Autres Lots :	
TRAVAUX A EFFECTUER		
Prestations	Etat Termite NF P63-201 - Février 2016	
	RELEVÉ DE SURFACE	
	Diagnostic Gaz (2022) - Vente	
	ERP	
	Constat Amiante - Avant vente	
	Diagnostic Electrique avant vente 2017	
	DPE - MI	
APPORTEUR D'AFFAIRE		
NOTAIRE		
Nom :		
TARIF / SIGNATURE		
PRIX TTC	APPARTEMENT	Signature
Formule	50m²	10-30m²
1 diag	55€	75€
2 diag + ERP	145€	165€
3 diag + ERP	175€	195€
4 diag + ERP	225€	245€
5 diag + ERP	265€	285€
CREP	90€	110€
GAZ	50€	60€
ASCENSEUR	50€	60€
PROVISEUR	50€	60€
	50m²	50-70m²
	75€	95€
	175€	195€
	245€	265€
	295€	315€
	ERP : 35€	

Conte de l'union

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

97354 20.07.26
L'expertise immobilière
de proximité

1/19

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26

10/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité



106





Expert Immobilier de proximité

CONDITIONS CONTRACTUELLES DE RÉALISATION DE LA PRESTATION

1. Les conditions sont relatives aux prescriptions définies par les textes qui suivent et concernent strictement et exclusivement les lieux et matériaux visés par ces prescriptions :

- 1. Corollaire annexe 1 Articles R 1334-24 à R 1334-29, R 1334-15 et 16, R 1334-30 et 31 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-428 du 3 juin 2011) ; Arrêté du 12 décembre 2012 ;
- 1. Etat Tertiaire : Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2006, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 135-8 du code de la construction et de l'habitation
- Norme NF P 03-201 de mars 2012
- 1. Certificat de superficie : loi 88-1202 du 18 décembre 1988 et décret N° 97-832 du 25 mai 1997
- 1. Exposition au plomb : articles L 1334-1 à L 1334-7 et R 1334-1 à R 1334-13 du code de la santé publique
- 1. CPE : Décret n° 2005-1184 du 8 septembre 2005, Décret n° 2005-1147 du 14 septembre 2005, Arrêté du 18 septembre 2006, Arrêté du 3 mai 2007
- 1. Gaz : Arrêté du 8 avril 2007 déclinant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz, Arrêté du 24 août 2010 modifiant l'arrêté du 8 avril 2007 déclinant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz.
- 1. Chauffage : Décret 2008-384 du 22 avril 2008, Arrêté du 8 juillet 2008 déclinant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'installation dans les immeubles à usage d'habitation

La société mandataire afin de réaliser le contrôle d'urgence à l'ère actuelle la prestation par un technicien compétent, étant précisé que le champ des compétences du diagnostiqueur délégué afin de réaliser le contrôle sera limité aux compétences requises afin de réaliser les seules investigations découlant de la mission confiée.

2. Finalité du mandat : Le mandat a pour objet une recherche et un constat de visu (confirmé par des analyses en cas de doute) de la présence de matériaux ou produits contenant des éléments nocifs pour la santé humaine ou animale ou pour l'environnement ou des composants de la construction défectueuse dans les articles R 1334-20, R 1334-21 du code de la santé publique (Bata A et B).

Cette recherche ne doit comporter aucun démontage hormis ceux nécessaires pour permettre l'accès aux composantes de construction. Il ne sera réalisé aucune investigation de structures à l'exception de la réalisation de prélèvements ou de sondages des matériaux.

Lorsque certains locaux ou certaines zones devant faire l'objet d'un contrôle ne sont pas accessibles ou qu'il existe un doute sur le fait que la totalité des pièces de l'immeuble concerné a bien été visité, l'opérateur de sondage devra les réserver pour procéder aux investigations complémentaires qui devront être réalisées.

3. État Tertiaire : Recherche visuelle d'indices d'infestation (cavités ou galeries sur les murs, plafonds, etc.) sur les murs, murs cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits collimatés non traités ou bois (bois de char, planches, copeaux, papiers, cartons, etc.) posés à même le sol et recherche visuelle de présence de l'infestation de présence (éclats sur éléments de bois, déformation de bois, termites, etc.). Examen des matériaux non traités (bois, etc.) pour les parties de la structure par les techniques (sondages, etc.), guées électriques, revêtement de sol ou murs, etc.). Recherche et examen des zones suspectes au passage d'un développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départ de fluides, regards, gaines, câbles, ventilation, joints de cloisons, espaces créés par le retrait entre les éléments constructifs, joints des éléments posés en bois, etc.). Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en accord avec les investigations doivent faire l'objet de sondages approfondis. Ils sont pas considérés comme sondages destructifs des structures telles que celles relatives de l'habitation de personnes, de locaux, etc.). Les éléments des sondages sont sous un couvert vide d'investigation.

4. Certificat de superficie - opérations de réalisation de la prestation : le certificat devra être complété de l'état des surfaces des lots délimités à la date de leur visite. Il n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au sens de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'est pas opérée par le diagnostiqueur.

5. État de l'installation intérieure de gaz :

Le diagnostic d'urgence a pour objet de vérifier l'état de la partie du diagnostic, l'accès à tous les locaux et dépendances, que l'installation en gaz de l'habitation soit effective, le fonctionnement normal des appareils d'habitation.

L'opérateur de diagnostic pour l'attribution du diagnostic d'urgence sur le fait que sa responsabilité reste pleinement engagée en cas d'écoulement ou d'incident ayant pour origine une détérioration de toute ou partie de l'installation d'urgence ou de la partie de la structure ou de la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'est pas opérée par le diagnostiqueur.

6. État de l'installation intérieure d'électricité :

Le diagnostic d'urgence a pour objet de vérifier l'état de la partie du diagnostic, l'accès à tous les locaux et dépendances, et l'installation en électricité de l'habitation soit effective, le fonctionnement normal des appareils d'habitation.

Le diagnostic d'urgence a pour objet de vérifier l'état de la partie du diagnostic, l'accès à tous les locaux et dépendances, et l'installation en électricité de l'habitation soit effective, le fonctionnement normal des appareils d'habitation.

7. Obligations du propriétaire :

- 1. Il appartient au propriétaire des lieux contrôlés ou à la personne désignée par lui le jour du contrôle de présenter spontanément le titre de propriété sur le lieu des lieux contrôlés.
- 1. A défaut pour le propriétaire de respecter cette obligation, il est responsable, sous sa seule responsabilité, de la charge pour lui, à l'exception du report, de vérifier que la totalité des pièces composant l'immeuble ont été visitées, de guider le diagnostiqueur lors de sa visite et de l'habitation dans la totalité des pièces et lieux concernés l'immeuble contrôlé.
- 1. En tout état de cause, il appartient au propriétaire, à réception du rapport, et au plus tard avant la signature du acte de vente délimité de vérifier l'exactitude des mentions portées au rapport concernant la maintenance et la conception des lieux contrôlés sur les documents.
- 1. Le propriétaire s'engage à signaler tout manquement ou inexactitude.

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

97354 20.07.26

1/24

L'expertise immobilière de proximité



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

107



ETAT TERMITE

« Le donneur d'ordre notifié par écrit à l'opérateur de repérage les conditions de sécurité et les règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités. »

Le donneur d'ordre :

- ☐ précise les modalités d'accès et de circulation et désigne un représentant auprès de l'opérateur de repérage ;
- ☐ Ce représentant doit avoir une connaissance des lieux inspectés et des éventuelles procédures particulières à mettre en œuvre dans certains locaux. Il indique et facilite l'accès à certaines zones particulières telles que les vides sanitaires, combles, locaux techniques, annexes, dépendances ;
- ☐ fournit à ce représentant tous les instruments d'accès (clés, codes), toutes les autorisations nécessaires pour pénétrer dans l'ensemble des locaux, y compris annexes, dépendances et certaines zones particulières telles que vides sanitaires, combles, locaux techniques, pour accéder à l'ensemble des installations techniques, arrêter ou faire arrêter celles-ci, si nécessaire, ainsi que les faire remettre en fonctionnement ;
- ☐ vérifie avec l'opérateur de repérage si la présence de personnes dûment habilitées est nécessaire pour permettre la visite de certains locaux (ascenseur, transformateur, etc.).

L'opérateur de repérage :

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :
Recherche visuelle d'indices d'infestation (cordons ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois. Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (déchets de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.). Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être affectés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou murs, etc.). Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, entrées et dépôts de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, joints des éléments porteurs en bois, etc.).
2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :
Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des étiqurations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc. L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.
3. Matériel utilisé :
Poinçon, échelle, lampe torche.

Ordre de Mission

97354 20.07.26

2/10

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26

12/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité





AMIANTE - OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

« Le donneur d'ordre notifie par écrit à l'opérateur de repérage les conditions de sécurité et les règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités.

Le donneur d'ordre :

- ☐ précise les modalités d'accès et de circulation et désigne un représentant auprès de l'opérateur de repérage ;
- ☐ Ce représentant doit avoir une connaissance des lieux inspectés et des éventuelles procédures particulières à mettre en œuvre dans certains locaux. Il indique et facilite l'accès à certaines zones particulières telles que les vides sanitaires, combles, locaux techniques, entrées, dépendances,
- ☐ fournit à ce représentant tous les instruments d'accès (clés, codes), toutes les autorisations nécessaires pour pénétrer dans l'ensemble des locaux, y compris annexes, dépendances et certaines zones particulières telles que vides sanitaires, combles, locaux techniques, pour accéder à l'ensemble des installations techniques, arrêter ou faire arrêter celles-ci, si nécessaire, ainsi que les faire remettre en fonctionnement ;
- ☐ vérifie avec l'opérateur de repérage si la présence de personnes dûment habilitées est nécessaire pour permettre la visite de certains locaux (ascenseur, transformateur, etc.).

Le donneur d'ordre ou son représentant finalise avec l'opérateur de repérage l'évaluation des risques formelle, si nécessaire, par un plan de prévention.

Le donneur d'ordre ou son représentant informe les locataires ou copropriétaires et, d'une manière générale, tous les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones ; ceci est fait dans des délais suffisants pour qu'il n'y ait aucune restriction d'accès aux locaux pour l'opérateur de repérage.

Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations de celui-ci le requièrent ; dans ce cas, l'opérateur de repérage défait, si nécessaire, les dispositions utiles à la restitution des locaux pour une réintégration dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Le donneur d'ordre est tenu :

- ☐ de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escalier, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.) et en définir les conditions d'utilisation ;
- ☐ en fonction de la mission, de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage ;
- ☐ de préciser par écrit, dans le cadre d'une mission « Travaux », les zones dans lesquelles seront réalisées ces derniers, leur nature et, si elles sont connues, les techniques génératrices de nuisances (vibrations, etc.) qui seront utilisées ;

Ordre de mission

97354 20.07.1

4/10

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haies
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité



Etat du bâtiment relatif à la présence de matières

97354 20.07.26

13/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haies
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité





CONDITIONS GENERALES DE REALISATION D'UN ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

1. Domaine d'application

Le domaine d'application du DIAGNOSTIC porte uniquement sur l'ensemble de l'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE à basse tension des locaux à usage d'habitation.

Il est rédigé avant de rapporter le DIAGNOSTIC qu'il existe d'APPARELS GENERAUX DE COMMANDE ET DE PROTECTION (AGCP) PRESENTS. Les APPARELS GENERAUX DE COMMANDE ET DE PROTECTION (AGCP), dédiés exclusivement à l'injection d'énergie électrique sur le réseau public de distribution, ne sont pas concernés par cette disposition.

Le domaine d'application comprend les CIRCUITS extérieurs alimentés depuis l'APPAREL GENERAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION de l'installation intérieure, comme par exemple, l'éclairage des jardins, le portail, etc.

L'absence d'APPAREL GENERAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION ne dispense pas de la réalisation d'un DIAGNOSTIC.

Le DIAGNOSTIC concerne l'ensemble des CIRCUITS à basse tension et natures de courant associés en vue de l'élaboration de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privée, ainsi que les parties d'installation primaire éventuellement situées dans des parties communes.

Sont exclus du champ d'application les CIRCUITS de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéoprotection, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension ≤ 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

Les postes à haute tension privés et les installations à haute tension éventuellement associées sont exclus du domaine d'application.

Le DIAGNOSTIC ne concerne ni les MATERIELS D'UTILISATION autres que fixes, ni les CIRCUITS internes des MATERIELS D'UTILISATION FIXES, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC ne porte que sur les constatations visuelles, vérifiables de l'installation au moment du DIAGNOSTIC. Elle n'implique aucun déplacement de matériels ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des CABLES, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche B.A du présent document.

Dans ce contexte, la localisation exhaustive de toutes les anomalies n'est pas obligatoire, il est ainsi admis que l'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle concerné, à titre d'exemple.

L'intervention de l'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Les installations de stockage par batteries ou de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point d'interconnexion à l'installation intérieure ne sont pas couvertes par le présent document, mais sont notées en constatations diverses dans le rapport de DIAGNOSTIC comme n'ayant pas été vérifiées.

2. Responsabilités du DONNEUR D'ORDRE

- ☐ Préalablement à la réalisation du DIAGNOSTIC, le DONNEUR D'ORDRE, ou son représentant :
 - informe, ou fait informer par l'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC, les OCCUPANTS éventuels des locaux de la date et de l'heure du DIAGNOSTIC ;
 - conseille aux OCCUPANTS éventuels d'être présents lors du DIAGNOSTIC ;
- ☐ leur demande ou, s'il est lui-même l'OCCUPANT, fait en sorte :
 - de s'assurer de la possibilité de mettre hors tension l'ouïe ou partie de l'installation pour la réalisation du DIAGNOSTIC ;
 - de signaler à l'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.) ;
 - que les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc.) soient mis hors tension par l'OCCUPANT, préalablement au DIAGNOSTIC.
- ☐ pendant toute la durée du DIAGNOSTIC, le DONNEUR D'ORDRE ou son représentant :
 - fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances sont accessibles, y compris les bassins de FONTAINES et les locaux techniques des PISCINES ;
 - s'assure que l'installation est alimentée en électricité, et celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le gestionnaire du réseau public de distribution ;
 - s'assure que les parties communes, où sont situées des parties d'installation visées par le DIAGNOSTIC, sont accessibles.

3. Responsabilités de l'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Si l'une des conditions du 2 n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure ne peuvent pas être réalisées, le DIAGNOSTIC ne peut être réalisé en totalité : l'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC consigne dans le rapport de visite chaque impossibilité et les motifs correspondants.

Par ailleurs, l'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC :

- attire l'attention du DONNEUR D'ORDRE sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée ;
- rappelle au DONNEUR D'ORDRE que sa responsabilité d'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC :
 - est limitée aux points effectivement vérifiés ;
 - ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation qui ne lui aurait pas été signalée préalablement au DIAGNOSTIC ;
 - ne peut être étendue au risque de non réaménagement ou de des appareils de coupure et de protection.

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Laz

L'expertise immobilière de proximité

97354 20.07.21

8/10

Chêne de Mission

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.21

14/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Laz

L'expertise immobilière de proximité



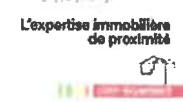
110



: conseille le ou les OCCUPANTS d'être présent(s) ou représenté(s) lors du DIAGNOSTIC afin, notamment, de pallier les éventuels désagréments ou dommages consécutifs aux coupures et aux remises sous tension de l'installation.

Perpignan | Agence Le Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez



Ordonnance de Mission

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26

16/24

Perpignan | Agence Le Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez



111





Expert Immobilier de proximité

CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

1. Champ d'application
 Le champ d'application du diagnostic porte sur l'installation intérieure de gaz telle que définie dans l'Article 2 de l'arrêté du 23 février 2016 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances.
 Le diagnostic concerne toutes les installations de production individuelle de chaleur ou d'eau chaude sanitaire, quelle que soit la puissance, faisant partie de l'installation intérieure de gaz. Cela concerne également les appareils ou groupement d'appareils placés dans un site de production d'énergie (SPE) s'il s'agit de production individuelle d'énergie.
 En outre, il concerne les installations d'appareils de cuisson s'ils sont desservis par une installation fixe.
 Le diagnostic porte sur les quatre domaines clés de l'installation intérieure de gaz suivants :

- ☐ la tuyauterie fixe ;
- ☐ le raccordement en gaz des appareils ;
- ☐ la ventilation des locaux ;
- ☐ la combustion.

Le diagnostic des installations intérieures de gaz ne concerne pas :

- ☐ l'alimentation en gaz des appareils ou groupement d'appareils faisant de la production collective d'énergie qui doivent être placés dans un site de production d'énergie (SPE) ;
- ☐ la contrôle et la vérification du fonctionnement des dispositifs de sécurité collective (DSC) équipant les installations de VMC GAZ ;
- ☐ le contrôle de l'état du conduit de fumée. Seule la présence manifeste du conduit à l'état du conduit raccordement sont contrôlés ;
- ☐ Les appareils de cuisson à poste fixe alimentés en gaz directement par un tube souple ou un tuyau flexible par une bouteille de butane ainsi que les appareils de chauffage mobiles alimentés par une bouteille de butane ;
- ☐ le contrôle du fonctionnement des fours à gaz ;
- ☐ la ventilation générale des bâtiments (VMC) relevant de l'Arrêté du 24 mars 1982.

Les points de contrôle qui relèvent d'un autre type de diagnostic ne sont pas traités par le présent document.
 L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles et accessibles de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans montage ni démontage. Elle ne préjuge pas des modifications susceptibles d'intervenir ultérieurement sur tout ou partie de l'installation.
 Pour les parties des installations intérieures placées en alvéole technique gaz, le contrôle est limité à la vérification de l'étanchéité apparente des tuyauteries et au contrôle du bon fonctionnement de ces appareils.
 Les fiches de contrôle qui ne sont pas applicables aux alvéoles techniques gaz font l'objet de la mention « Ce contrôle ne s'applique pas aux alvéoles techniques ».

2. Conduite à tenir en cas de détection d'anomalies de type DGI
 En cas de présence d'anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI), l'opérateur de diagnostic doit, sans délai :

- a) interrompre immédiatement, partiellement ou totalement, l'alimentation en gaz de l'installation ;
- b) Apposer les étiquettes de condamnation sur le (ou les) partie(s) d'installation concernée(s) ;
- c) Localiser et évaluer les anomalies correspondantes au donneur d'ordre et à l'occupant le cas échéant, et leur apporter des explications sur le système des anomalies relevées et sur la nature des risques encourus en cas d'utilisation de l'installation (fuite de gaz, intoxication oxygénobée) ;
- d) Informer le distributeur de gaz, du (ou des) code(s) d'anomalie DGI, des coordonnées du titulaire du contrat de fourniture de gaz, de l'adresse du logement diagnostiqué, et du numéro de point de livraison du gaz ou du point de comptage estimation, ou à défaut le numéro de compteur. Le distributeur de gaz lui remettra à cette occasion un numéro d'enregistrement d'appel ;
- e) Signaler que le distributeur de gaz a été informé de la présence d'anomalie(s) présentant un Danger Grave et Immédiat ;
- f) Adresser le rapport de visite signé, ainsi que la Fiche Informatrice Distributeur de gaz (Annexe F, article F.1), au donneur d'ordre ou à son représentant ;

L'opérateur de diagnostic doit pouvoir justifier de l'envoi des documents ou informations au donneur d'ordre et au distributeur de gaz, dans 60 jours.
 Selon l'arrêté du 23 février 2016, les fournisseurs de bouteilles de gaz ne sont pas considérés comme distributeurs de gaz. Il n'y a donc pas lieu de les informer en cas de constat d'anomalie de type DGI. Par conséquent, les cas e) et f) ne sont pas applicables aux DGI relatifs aux installations alimentées par bouteilles de gaz.
 NOTE : Les coordonnées des distributeurs de gaz sont disponibles sur le site AFG (www.afg.fr) - « Contacts DGI ».

Perpignan | Agence La Catalane
 Céret | Agence des Arts
 Prades | Agence du Canigou
 Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haies
 Lézignan | Agence des Vignobles
 Béziers | Agence des Arbres
 Montpellier | Agence du Lez

97354 20.07.26

7/10

L'expertise immobilière de proximité

Ordre de Mission

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



3. Obligations du donneur d'ordre ou de son représentant

Le donneur d'ordre ou son représentant :

- Préalablement au diagnostic :

- ☐ Communiquer à l'opérateur de diagnostic, le nom des occupants, les coordonnées du titulaire du contrat de fourniture de gaz et le Point de Comptage Estimation, ou le numéro de point de livraison du gaz. Ces éléments sont disponibles sur les factures émises par le fournisseur de gaz ;
- ☐ Informer, ou lui-même par l'opérateur de diagnostic, les occupants éventuels des locaux de la date et de l'heure du diagnostic ;
- ☐ Conseiller aux occupants éventuels d'être présents lors du diagnostic ;
- ☐ Leur demander ou, s'il est lui-même l'occupant, fait en sorte que les appareils d'utilisation présents puissent être mis en marche ou Arrêtés par une personne désignée par l'occupant.

NOTE : Le cas échéant, le donneur d'ordre présente les justificatifs de contrôle de sécurité du conduit d'évacuation des produits de combustion et d'entretien de la chaudière et les notices d'utilisation des appareils et la ou les certificats de conformité initiaux et ceux établis après travaux de complément, de modification ou de remplacement d'appareils, selon les dispositions de l'article 20 de l'Arrêté du 23 février 2016 modifié.

Pendant toute la durée du diagnostic :

- ☐ Fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances, objet de la mission de l'opérateur de diagnostic, concernés soient accessibles ;
 - ☐ S'assure que l'installation est alimentée en gaz.
- Après le diagnostic, en cas de DGI, le donneur d'ordre doit :
- ☐ Adresser au vendeur, à l'occupant et à l'acquéreur éventuel, une copie de la Fiche Informatrice Distributeur de gaz ;
 - ☐ Informer les occupants éventuels des résultats du diagnostic ;
 - ☐ Indiquer aux occupants éventuels que :
 - ☐ L'installation présente une (ou des) anomalie(s) suffisamment grave(s) qui ont conduit l'opérateur de diagnostic à interrompre aussitôt l'alimentation en gaz de (ou des) partie(s) d'installation concernée ;
 - ☐ Les parties de l'installation concernées, signalées par une étiquette de condamnation, ne doivent pas être utilisées jusqu'à la suppression du (ou des) défaut(s) constituant le source du danger ;
 - ☐ Le distributeur de gaz a été informé de la présence d'anomalie(s) présentant un Danger Grave et Immédiat

3. Obligations de l'opérateur de diagnostic

Si le diagnostic ne peut être réalisé en totalité, l'opérateur de diagnostic doit consigner dans le rapport de visite chaque impossibilité et les motifs correspondants, notamment :

- ☐ Non accessibilité des locaux ou des dépendances ;
- ☐ Installation non alimentée en gaz ;
- ☐ Appareils d'utilisation présents ne pouvant être mis en marche ou Arrêtés par une personne désignée par l'occupant.

Par ailleurs, l'opérateur de diagnostic :

- ☐ Attire l'attention du donneur d'ordre sur le fait que la responsabilité dudit donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non ;
- ☐ Rappelle au donneur d'ordre que sa responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation ;
- ☐ Conseille la (ou les) occupant(s) d'être présent(s) lors du diagnostic afin, notamment, de pointer les éventuels désagréments ou dommages constatés aux courants et aux rampeaux sous pression de l'installation.

Signature du donneur d'ordre :

Date de Mission

97354 20.07.26

8/10

Perpignan : Agence La Catalane
Céret : Agence des Arts
Prades : Agence du Canigou
Font-Romeu : Agence des Cimes

Narbonne : Agence des Halles
Lézignan : Agence des Vignobles
Béziers : Agence des Arènes
Montpellier : Agence du Lez

L'expertise immobilière de proximité



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26 F

17/24

Perpignan : Agence La Catalane
Céret : Agence des Arts
Prades : Agence du Canigou
Font-Romeu : Agence des Cimes

Narbonne : Agence des Halles
Lézignan : Agence des Vignobles
Béziers : Agence des Arènes
Montpellier : Agence du Lez

L'expertise immobilière de proximité





MEDIATION

En application de l'article L.616-1 du Code de la Consommation :
 En cas de litige relatif à la bonne exécution du contrat, une solution amiable sera recherchée prioritairement à toute action judiciaire.
 Aussi, pour le traitement d'une réclamation, le client peut prendre contact avec MEDIMMOCONSO.
 En cas de réponse jugée insatisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai de 15 jours, le client peut s'adresser par courrier au service de médiation dont l'adresse à la date des présentes est la suivante :
MEDIMMOCONSO : Mme Anne LARUELLE
MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Messemena - Bât A - CS26222 -
44505 LA BAULE CEDEX ;
 Site internet : www.medimmoconsolidation.fr

RETRACTATION

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre après l'avoir dûment complété :
 L'article L.221-18 du Code de la Consommation fixe à 14 jours le délai dont dispose le consommateur pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter de la conclusion du contrat pour les prestations de services.
 L'article L.221-19 du Code de la Consommation prévoit que : « Conformément au règlement n°1182/71/ CEE du Conseil du 3 juin 1971 portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes :
 1° Le jour où le contrat est conclu ou le jour de la réception du bien n'est pas compté dans le délai mentionné à l'article L.221-18 ;
 2° Le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;
 3° Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. »
 L'article L.221-24 du Code de la consommation précise que : « Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Code de la consommation, article R.221-1 du code de la consommation.
 (Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)
 A l'attention :
SARL COTRI
 43 avenue Alfred Kastler
 66100 PERPIGNAN
 Tél : 04.68.50.89.49
 Mail : contact66@cotriexpertise.fr

Je/nous vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/ pour la prestation de services (*) ci-dessous :
 Commande le (*) / reçu le (*) :
 Nom du (des) consommateur (s) :
 Adresse du (des) consommateur (s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Code de Médiation

Perpignan : Agence La Catalane
 Céret : Agence des Arts
 Prades : Agence du Canigou
 Font-Romeu : Agence des Cimes

Narbonne : Agence des Halles
 Lézignan : Agence des Vignobles
 Béziers : Agence des Arènes
 Montpellier : Agence du Lez



97354 20.07.26.

18/24

Perpignan : Agence La Catalane
 Céret : Agence des Arts
 Prades : Agence du Canigou
 Font-Romeu : Agence des Cimes

Narbonne : Agence des Halles
 Lézignan : Agence des Vignobles
 Béziers : Agence des Arènes
 Montpellier : Agence du Lez



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Renonciation au droit de rétractation – Exécution anticipée

En vertu de l'ordre de mission ou devis signé portant le n° 97354 au profit de la société, le consommateur ayant autorisé la société à commencer immédiatement l'exécution de ladite prestation de service, il est prévu la déclaration suivante :

Je soussigné(e) M./Mme autorise le prestataire à commencer à exécuter la prestation avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze jours. En conséquence, Je déclare expressément vouloir renoncer au bénéfice du droit de rétractation dont je suis titulaire en vertu des articles L.221-18 à L.221-28 du code de la consommation, dans l'hypothèse où le prestataire aurait pleinement exécuté la mission que je lui ai confiée par le présent ordre de mission avant l'expiration dudit délai de rétractation.

Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.

Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa ou si le professionnel n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L. 221-5.

Fait à, le

Signature(s) du (des) client(s)

Ordre de Mission

97354 20.07.26 10/24

L'expertise immobilière de proximité

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haies
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26 |

19/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haies
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière de proximité



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

[illegible]

ATTENTION: SEE INSTRUCTIONS

de soussigné, M. Pierre-Christophe JULIEN titulaire, conformément à l'art. R 271-3 du CCH, sur l'homme que je :

La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité. Elle consiste à compléter rapidement pour effectuer les diagnostics convenus. Afin d'être utiles aux clients, les CCH ont été mis en place le 1^{er} avril 2012. Elles ne DUALISERONT ni évaluer ni certifier les formations, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les autres légis.

Je m'engage à assurer la sécurité des données et des conséquences qui pourraient résulter d'un non respect (CCH, Polaris).

Je m'engage à respecter les données et les informations que toute intervention effectuée en violation des contraintes législatives est possible de sanctionner prévues (art. R 271-3 du CCH) d'un montant de 1 600 euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fall & B&Bers to 13 Nov 2014

COTRIL peris
42 Avenue Albert Einstein • 90000 Paris
Tel - 01 69 50 75 49
Fax - 01 69 50 75 49

Régime 1
 Article 121-1-2 Les personnes mentionnées à l'article L. 214-2 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par victime et 600 000 euros par année d'assurance.

Régime 121-1-3 Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de sinistres, celle-ci doit remettre un document par lequel elle prouve au titulaire de l'assurance qu'elle est en situation régulière aux termes des articles 27-1 et 27-2 et dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement de faits, constatés et diagnostics comportant le dossier.

Régime 121-1-4 Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° et 4° au § 1° de l'article 27-1 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'indépendance exigées par les articles R. 27-1 et R. 27-2 ou les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 214-4 ;
- b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 27-1-1 ;

ou pour le vendeur de faire signer, au vu d'un tel document mentionné au 4° et 4° du § 1° de l'article L. 214-2, sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance exigées aux articles R. 27-1 et R. 27-2 ou les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 214-4.

La même infraction est punie conformément aux dispositions de l'article 121-4-1 du code pénal.

AVIA FRANCE
► **REPRESENTANTS**

AGENT
Eti- MASCOLO, DAUZI
36 RUE HECTOR GUINARD
66000 PERPIGNAN
Tél : 0468501701
Email : AUCHE@AVIAFRANCE.FR
Portabilité : 066156994



Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL COTRI
11 BO GARIBETTA
11100 NARBONNE FR

« Vos références »
Contrat n° 1008803204
Client n° 1263529304

AVIA France SARL, atteste que :

SARL COTRI
11 BO GARIBETTA
11100 NARBONNE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 1008803204 ayant pris effet le 6/10/2024

Activités garanties

- Le constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP),
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante
- Le Dossier Technique Amiante (DTA),
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (DIPCA),
- Le Dossier Amiante Partie Préventive (DAPP),
- L'état relatif à la présence de termites,
- L'état parasitaire (Méduses, Vilebrequins, Lyctes),
- Information sur la présence de lézarde (Lal Alar),
- Le diagnostic Légionelle
- L'état de l'installation intérieure de gaz,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité,
- La vérification initiale, et périodique gaz/électrique
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- Le diagnostic humidité,
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de sécurité
- Le diagnostic accessibilité handicapé,
- Le diagnostic de la performance énergétique,
- Le diagnostic Cop Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné norme, d'habitabilité
- Le diagnostic Les Bouton, Les Sceller, Les Carrez,

AVIA FRANCE SARL SA
30000 entreprise au capital de 241 791 000, Euros
Siège social : 37A, l'Arbrière du Thier - 92722 Asnières Cedex 15 - 01 40 40 40 00, France
Représenté par le GPH et autorisé. Tous renseignements se référer au GPH 01 40 40 40 00
Certificat d'assurance n° 001 - art. 202-C-002 - val pour les garanties décrite par BSA Assurances

174

AVIA

117

- Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité.
- Le coordinateur SPA.
- l'Etat des Servitudes, Risques et d'Informations sur les Sols (ESRS).
- L'état des Risques et Pollutions (ERP).
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE).
- La Réalisation de bilans thermiques par infrarouge et/ou thermographie infrarouge.
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérodynamiques.
- La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012 et RT 2020
- Qualification 8711 - Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiments.
- Qualification 8743 mise en place d'un système de mesure et réalisation des mesures de conformité des VMC.
- Qualification 8722 - Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérodynamiques.
- L'étude thermique RT 2005/2012 RE 2020 et bâtiments existants.
- L'audit énergétique de maison individuelle (Formation FEBAT).
- L'état des lieux localisé, dont celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité, et dans le cadre de l'établissement d'un prêt.
- Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic.
- L'expert d'expertise, près des tribunaux, l'expert judiciaire.
- La détection d'humidité, et de fuite d'eau non destructive.
- Le diagnostic sécurité incendie.
- Le diagnostic amiante avant travaux/démolition.
- Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires et sur les matériels roulants ferroviaires
- Le contrôle visuel après travaux de retrait MPCA.
- Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement.
- Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à l'EXCLUSION DE TOUTES PRÉCONSEILS DE TRAVAUX.
- Le diagnostic ascenseur.
- Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de jeux.
- Le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien.
- Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique.
- L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable.
- La recherche de plomb avant travaux ou démolition.
- Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds.
- Le contrôle visuel après travaux plomb.
- Le diagnostic acoustique.
- Le diagnostic Radon.
- Le diagnostic géothermie G.
- Le diagnostic Monoxyde de Carbone.
- Le diagnostic des déchets issus de la démolition des bâtiments.
- Le diagnostic de la pollution des sols.

ANF Association Nationale des Formateurs
Société immobilière au capital de 214 298 825 francs
Siège social : 20, rue de la République - 83750 Montbrun-Cabès - 837 405 414 A.C.A. Montbrun
Immatriculée au RCS de Montbrun-Cabès - N° de déclaration d'activité : 837 405 414
Cet acte d'expertise est soumis au contrôle de l'ANF - art. 30 de la loi - sous pour les garanties prévues par l'ANF

2/4

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26

22/24

Perpignan | Agence Le Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité



- **Tourneur** et/ou **post** : détecteurs de fumées (DRAF)
- **Diagnostic** Voies : **Aliment**-MAP-Silice
- **Contrôle** des installations électriques par **thermographie** infrarouge selon **spécification AFPSAD D19**
- **Contrôle** de **l'installation** et **équipements** incendie
- **Contrôle** initial et **périodique** des installations d'électrification, de **gar** des engins de levage et de chantier,
- Le **Diagnostic**, **Technique** Global (DTG)
- Le **Diagnostic** et **l'entretien** Linéaire des **Réseaux** d'Entreprise (DLER) **pour** le compte des **sociétés** et **professionnels** de **entretien**
- La **réalisation** de l'état descriptif de division, **matériau**-tensionne les **modifications**
- L'**audit** énergétique **capacité**
- La **réalisation** de plans **révisés** et **croquis**
- L'**accréditation** et **classifications** des **installations** de **tourisme**
- Le **contrôle** des **travaux** d'**entretien** des **centrales**
- L'**état** des **équipements** et **environnement** pour les **alés** naturels, **marins** ou **technologiques**, **surveillance**
- Les **diagnostics** de **conformité** de **matériau** de **protection** **PCR**
- **Missions** d'**Expert** en **Recherche** Énergétique **EE**
- Le **Diagnostic** pour les **missions** de **dépôt** de **Permis** de **Travail**
- **Assistance** à la **livraison** de **biens** neufs (**aménagement** ou le **remplacement** de la **personne** qui a **acheté** un **logement** **neuf** sur **plan**, le **jour** de la **livraison** du **logement**, **pour** la **re** le **point** sur **travaux** réservés et **réception** les **clés** avec le **dossier** du **logement**)
- **Diagnostic** **Technique** Global (Plan **surveillance** des **travaux** pour les **entreprises**)
- **Diagnostic** **PSMD** (élévateur)
- **Contrôle** **Medie** l'**établissement** collectif

DETAIL DES GARANTIES	CHIFFRES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	Y.000.000 € par année d'assurance
Dans :	
• Dommages corporels	Y.000.000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	300.000 € par année d'assurance Donc 150 000€ par trimestre
• Dommages matériels et immatériels consécutifs séparés	150.000 € par année

444 9 4000 2 400 000
 Société anonyme au capital de 244 799 832 francs
 Siège social : 263, Boulevard de la Chapelle - 75010 Paris Cedex 18
 Téléphone : 46 34 20 00 - Telex : 200 000 000 - Fax : 46 34 20 00
 Courriel : info@orange.fr

1.4

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites.

97354 20.07.26

23/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haïles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

**L'expertise immobilière
de proximité**



19

Autres garanties :	
Tout dommage (hors incendie) : (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année / assurance dont 1.000.000 € par sinistre
Tous dommages relevant de l'obligation d'assurance :	600.000 € par année / assurance et 600.000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Attainte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale :	100.000 € par année d'assurance

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 30/12/2025 au 31/12/2026 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PERPIGNAN le 30 décembre 2025 Pour la société :



COPIE
Société experte en immobilier
Société à 100% détenue par M. Jean-Luc B. et M. Jean-Luc C.
Société à 100% détenue par M. Jean-Luc B. et M. Jean-Luc C.
Société à 100% détenue par M. Jean-Luc B. et M. Jean-Luc C.
Société à 100% détenue par M. Jean-Luc B. et M. Jean-Luc C.

40

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

97354 20.07.26 I

24/24

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arbres
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité





• Agence des Arènes
3 avenue du 22 août 1944
34500 BEZIERS
Tél : 04 24 41 02 00
Mail : beziers@cotriexpertise.fr

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R 1334-29-7, R 1334-14, R 1334-15 et 16, R 1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A	INFORMATIONS GENERALES	
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Maison Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles) Nombre de Locaux : - Etage : - Numéro de Lot : - Référence Cadastre : 000OT - 0022 Date du Permis de Construire : 1962 Adresse : 30 avenue rhin et danube 34500 BÉZIERS		Propriété de : 
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : Adresse : 30 avenue rhin et danube 34500 BÉZIERS Qualité : Propriétaire		Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant
A.3	EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : 97354 20.07.26 F Le repérage a été réalisé le : 20/07/2026 Par : JULIEN Pierre-Olivier N° certificat de qualification : C2683 Date d'obtention : 02/05/2022 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES Date de commande : 17/07/2026		Date d'émission du rapport : 20/07/2026 Accompagnateur : HUISSIER Laboratoire d'Analyses : SGS TOULOUSE France Division EHS Adresse laboratoire : ZI Thibaud 7 rue Jean GrandJean 31100 TOULOUSE Numéro d'accréditation : 1-6454 Organisme d'assurance professionnelle : AXA MASNOU BRUZI Adresse assurance : 38 rue Hector Guimard 66000 PERPIGNAN N° de contrat d'assurance : 10088838204 Date de validité : 31/12/2026
B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise 		Date d'établissement du rapport : Fait à BÉZIERS le 20/07/2026 Cabinet : COTRI DIAGNOSTIC Nom du responsable : TRIADO/DE CORNULIER Philippe et Gaël Nom du diagnostiqueur : JULIEN Pierre-Olivier

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

97354 20.07.26

1/33

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière de proximité





C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	4
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	6
.....	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION.....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	10
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	10
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	10
COMMENTAIRES	10
ELEMENTS D'INFORMATION	11
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	12
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	16
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	19
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	27


COTRI diagnostic

Expert immobilier de proximité

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Étage	Élément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	État de dégradation	Photo
10	Garage n°1	RDC	Conduit de fluide n°1	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
27	Combles	2ème	Conduit de fluide n°1	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

123



Expert immobilier de proximité

➔ Recommandation(s) au propriétaire

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
10	Garage n°2	RDC	Conduit de fluide n°1	A	Amiante ciment
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment
27	Combles	2ème	Conduit de fluide n°1	A	Amiante ciment
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
1	Jardin avant 	RDC	Espace envahit par la végétation
8	Jardin arrière 	RDC	Espace envahit par la végétation
25	Cellier n°2 	1er	Encombrement trop important

Liste des éléments non inspectés et justification

- Les sous-faces de toiture coffrées par placoplâtre ou aggloméré (plafond mansardé) n'ont pas été vérifiées faute d'accès.
- Les gaines de ventilation dont les grilles sont non déposables sans dégradation n'ont pas été inspectées.
- Les toitures dont la hauteur est supérieure à 3 mètres et dont l'accès n'est pas sécurisé n'ont pas été vérifiées.

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

97354 20.07.26 |

4/33

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carligou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité



Amiante



Expert immobilier de proximité

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 20/07/2026

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage individuel.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

97354 20.07.2

6/33

Perpignan | Agence Le Cateilane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carrigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

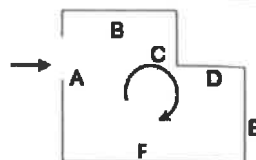
L'expertise immobilière
de proximité



cotri-diagnostic.fr



Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visité	Justification
1	Jardin avant 	RDC	NON	Espace envahi par la végétation
2	Entrée n°1	RDC	OUI	-
3	Chambre n°1	RDC	OUI	-
4	Séjour/Cuisine	RDC	OUI	-
5	Chambre n°2	RDC	OUI	-
6	Salle d'eau	RDC	OUI	-
7	WC n°1	RDC	OUI	-
8	Garage n°1	RDC	OUI	-
9	Jardin arrière 	RDC	NON	Espace envahi par la végétation
10	Garage n°2	RDC	OUI	-
11	Balcon n°1	1er	OUI	-
12	Entrée n°2	1er	OUI	-
13	Cuisine n°1	1er	OUI	-
14	Terrasse couverte	1er	OUI	-
15	Terrasse	1er	OUI	-
16	Balcon n°2	1er	OUI	-
17	Séjour	1er	OUI	-
18	Salon	1er	OUI	-
19	Dégagement	1er	OUI	-
20	Chambre n°3	1er	OUI	-
21	Salle de Bains	1er	OUI	-
22	Cellier n°1	1er	OUI	-
23	WC n°2	1er	OUI	-
24	Bureau	1er	OUI	-
25	Cellier n°2 	1er	NON	Encombrement trop important
26	Chambre n°4	1er	OUI	-
27	Combles	2ème	OUI	-

97354 20.07.26

6/33

Perpignan | Agence Le Catalano
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité




COTRIdiagnostic

Expert immobilier de proximité

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
2	Entrée n°1	RDC	Mur	A	Placo-lâtre - Crépi
			Plafond	Plafond	Placo-lâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant	A	PVC
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieurs	A	PVC
			Fenêtre n°2 - Dormant	A	Aluminium - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieurs	A	Aluminium - Peinture
3	Chambre n°1	RDC	Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieurs	A	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Dormant	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Volets	A	Aluminium - Peinture
			Mur	A	Placo-lâtre - Crépi
			Plafond	Plafond	Placo-lâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
4	Séjour/Cuisine	RDC	Fenêtre n°1 - Dormant	A	PVC
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieurs	A	PVC
			Fenêtre n°1 - Volets	A	Aluminium - Peinture
			Mur	A	Placo-lâtre - Crépi
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Placo-lâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
			Fenêtre n°2 - Dormant	A	Aluminium - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieurs	A	Aluminium - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieurs	A	Aluminium - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	A	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Dormant	A	PVC
5	Chambre n°2	RDC	Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Volets	A	Aluminium - Peinture
			Mur	A	Placo-lâtre - Crépi
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Placo-lâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
6	Salle d'eau	RDC	Mur	A	Placo-lâtre - Crépi
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Placo-lâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
7	WC n°1	RDC	Mur	A	Placo-lâtre - Crépi
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Placo-lâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
8	Garage n°1	RDC	Plancher	Sol	Béton

97354 20.07.26

7/33

 Perpignan | Agence La Catalane
 Céret | Agence des Arts
 Prades | Agence du Centipou
 Font-Romeu | Agence des Cimes

 Narbonne | Agence des Halles
 Lézignan | Agence des Vignobles
 Béziers | Agence des Arènes
 Montpellier | Agence du Letz

 L'expertise immobilière
 de proximité


COTRI Expertise

127

N° Local	Local / Partie d'Immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
10	Garage n°2	RDC	Mur	A	Ciment
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre
			Mur	A	Ciment - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre
			Plancher	Sol	Béton
			Porte n°2 - Dormant	A	PVC
11	Balcon n°1	1er	Porte n°2 - Ouvrant extérieur	A	PVC
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	A	PVC
			Fenêtre - Dormant	A	Aluminium
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	Aluminium
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	Aluminium
			Garde-corps	A	Métal - Peinture
			Plafond	Plafond	Polycarbonate
			Plancher	Sol	Béton
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
12	Entrée n°2	1er	Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
13	Cuisine n°1	1er	Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	A	Bois - Peinture
14	Terrasse couverte	1er	Plancher	Sol	Carrelage
			Fenêtre - Dormant	A	Métal - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	Métal - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	Métal - Peinture
			Garde-corps	A	Métal - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Polycarbonate
			Plancher	Sol	Béton
			Garde-corps	A	Métal - Peinture
			Fenêtre - Dormant	A	Aluminium
15	Terrasse	1er	Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	Aluminium
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	Aluminium
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
			Fenêtre - Dormant	A	PVC
16	Balcon n°2	1er	Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Volets	A	PVC
			Mur	A	Aluminium - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
17	Séjour	1er	Fenêtre - Dormant	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Volets	A	Aluminium - Peinture
			Mur	A	Bois - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
18	Salon	1er	Plinthes	Sol	Carrelage
			Fenêtre - Dormant	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Volets	A	Aluminium - Peinture
			Mur	A	Bois - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture

97354 20.07.26

8/33

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carligou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière de proximité



Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
19	Dégagement	1er	Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
20	Chambre n°3	1er	Mur	A	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
			Fenêtre - Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
21	Salle de Bains	1er	Fenêtre - Volets	A	Bois - Peinture
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
22	Cellier n°1	1er	Plinthes	Sol	Carrelage
			Fenêtre - Dormant	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	PVC
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
23	WC n°2	1er	Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
24	Bureau	1er	Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
			Fenêtre - Dormant	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	PVC
25	Cellier n°2	1er	Fenêtre - Volets	A	Aluminium - Peinture
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
26	Chambre n°4	1er	Plinthes	Sol	Carrelage
			Fenêtre - Dormant	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant extérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Ouvrant intérieurs	A	PVC
			Fenêtre - Volets	A	Aluminium - Peinture
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Sol	Carrelage
27	Combles	2ème	Charpente	A	Bois

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Hors champ d'investigation*	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
10	Garage n°2	RDC	Conduit de fluide n°1	A	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MND	EP
27	Combles	2ème	Conduit de fluide n°1	A	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	B		A	Jugement personnel	MD	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	et ? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégénération locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES

Amiante

97354 20.07.26

10/33

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Carligou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière de proximité





Expert immobilier de proximité

Néant

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.singe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Conduit de fluide n°1		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	97354 20.07.26 I	2ème - Combles
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		JULIEN Pierre-Olivier
Localisation		Résultat
Conduit de fluide n°1 - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		
ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	97354 20.07.26	2ème - Combles
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		JULIEN Pierre-Olivier
Localisation		Résultat
Conduit de fluide n°2 - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Amiante

97354 20.07.26 I

12/33

 Perpignan | Agence La Catalane
 Céret | Agence des Arts
 Prades | Agence du Canigou
 Font-Romeu | Agence des Cimes

 Narbonne | Agence des Halles
 Lézignan | Agence des Vignobles
 Béziers | Agence des Arènes
 Montpellier | Agence du Lez

**L'expertise immobilière
de proximité**




Expert Immobilier de proximité

ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	97354 20.07.26	2ème - Combles
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		JULIEN Pierre-Olivier
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - A	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		
ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	97354 20.07.26	2ème - Combles
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		JULIEN Pierre-Olivier
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - A	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Amiante

97354 20.07.26 |

13/33

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haïles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière de proximité





Expert immobilier de proximité

ELEMENT : Conduit de fluide n°1		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	97354 20.07.26 I	RDC - Garage n°2
	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
		JULIEN Pierre-Olivier
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°1 - A	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		
ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	97354 20.07.26 I	RDC - Garage n°2
	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
		JULIEN Pierre-Olivier
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - A	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Amiante

97354 20.07.26 I

14/33

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité





Expert immobilier de proximité

ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	97354 20.07.26	RDC - Garage n°2
Amiante ciment	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
		JULIEN Pierre-Olivier
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - A	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

97354 20.07.26

15/33

Perpignan | Agence La Catalane
Céret | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Haïles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière de proximité

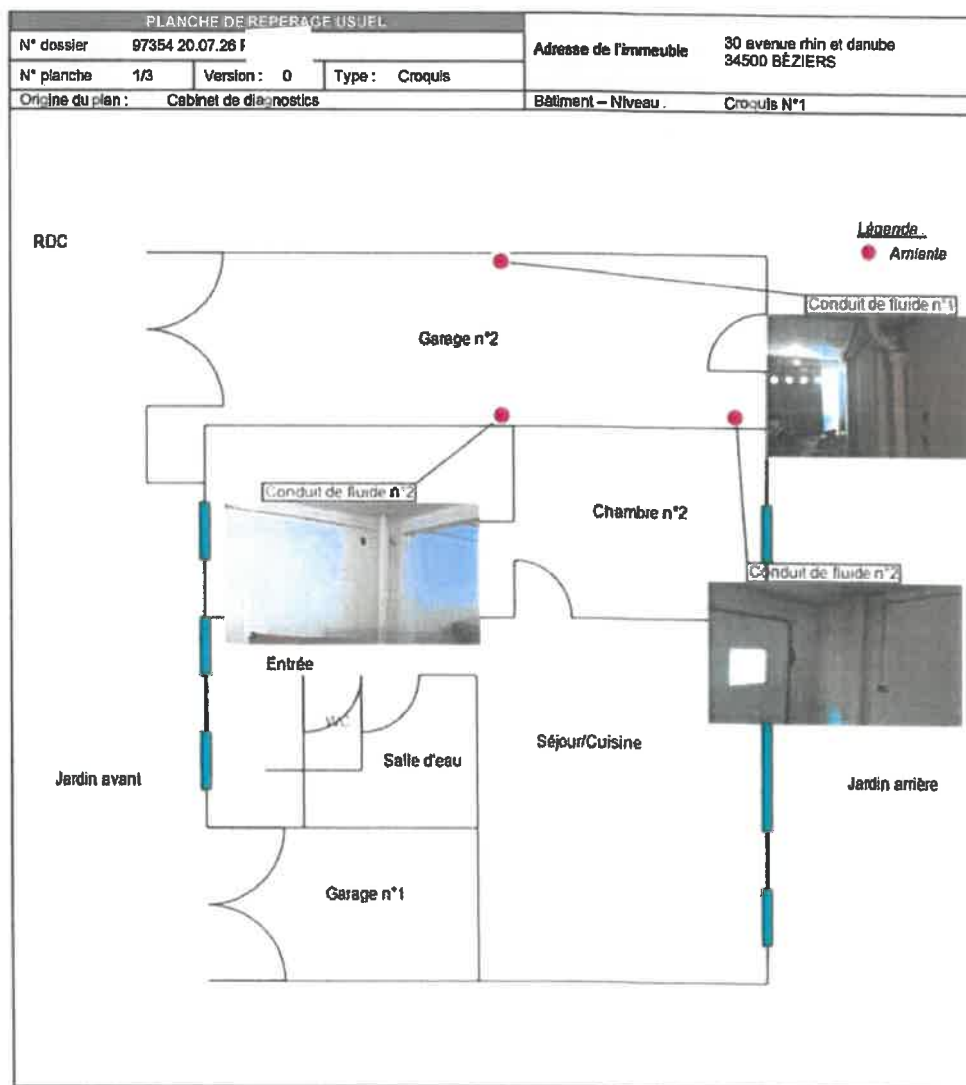


COTRI diagnostic



Expert immobilier de proximité

ANNEXE 2 – CROQUIS



Amiante

97354 20.07.26

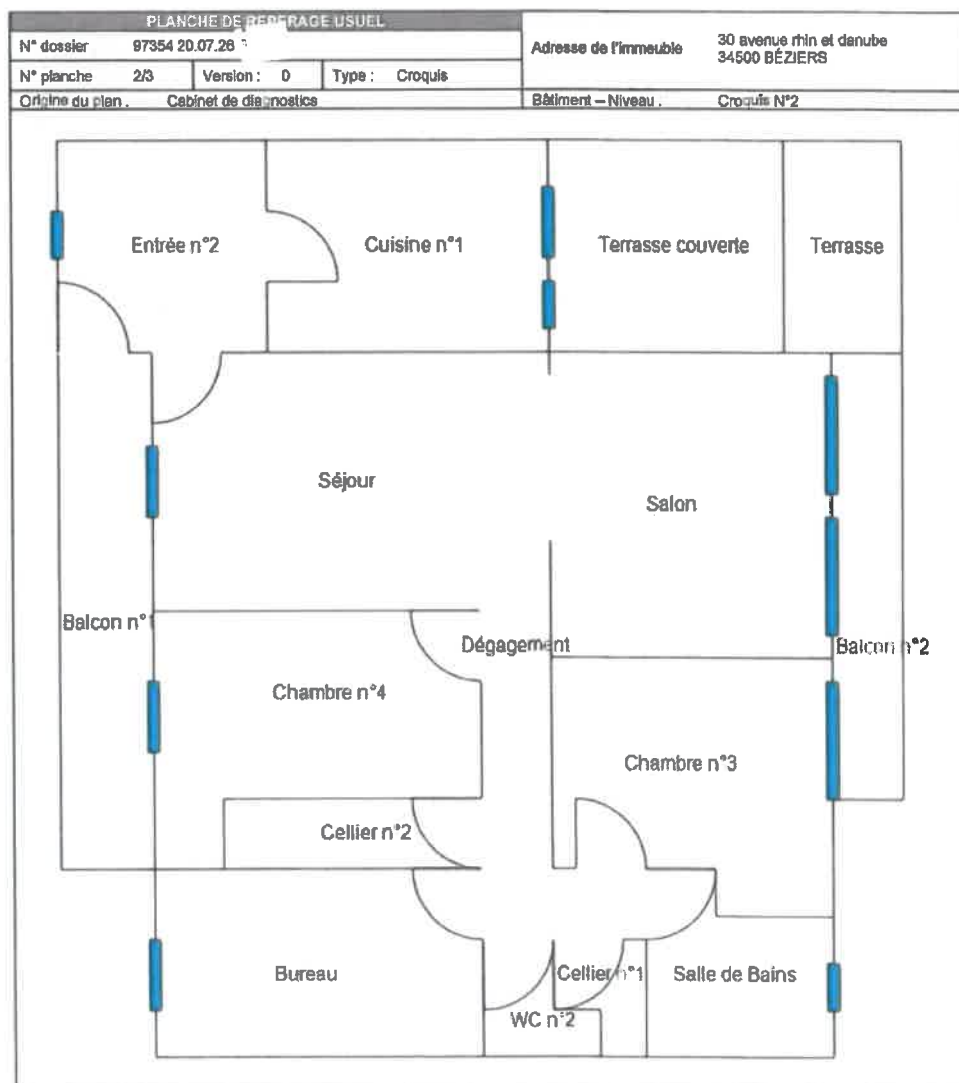
16/33

Perpignan : Agence Le Catalane
Céret : Agence des Arts
Prades : Agence du Canigou
Font-Romeu : Agence des Cimes

Narbonne : Agence des Halles
Lézignan : Agence des Vignobles
Béziers : Agence des Arènes
Montpellier : Agence du Lez

**L'expertise immobilière
de proximité**







Expert immobilier de proximité

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				
N° dossier	97354 20.07.28		Adresse de l'immeuble	30 avenue rhin et danube 34500 BÉZIERS
N° planche	3/3	Version : 0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment - Niveau :	Croquis N°3

2ème

Combles

Légende

● Amiante

Conduit de fluide n°1

Conduit de fluide n°2

Conduit de fluide n°2

Conduit de fluide n°2

Amiante

97354 20.07.28

18/33

Perpignan | Agence Le Catalane
Cérêt | Agence des Arts
Prades | Agence du Canigou
Font-Romeu | Agence des Cimes

Narbonne | Agence des Halles
Lézignan | Agence des Vignobles
Béziers | Agence des Arènes
Montpellier | Agence du Lez

L'expertise immobilière
de proximité

